



Couvercle de chasse d'eau des toilettes cassé

Par **johan60**, le **01/07/2013** à **14:49**

bonjour, il y a quelques temps j'ai cassé le couvercle de la chasse d'eau de mes toilettes et je souhaite savoir si je suis obligé de changer la toilette complète comme me le demande mon proprio ou si il prendra sur ma caution en prenant en compte la vétusté de celui-ci? (il date de 1985) si j'ai bien cherché je lui dois que 20%! pourriez vous m'éclairer car je dois rendre mon logement de fonction pour bientôt. merci de vos réponses.

Par **moisse**, le **01/07/2013** à **17:08**

Bonjour,
Sauf à l'occasion d'un état des lieux de sortie, je me demande comment le bailleur a bien pu avoir connaissance de ce bris.
Le bailleur ne peut pas valoriser le changement complet du bloc, mais doit fournir un devis de remise en état.
L'ennui est qu'il est possible que ce modèle ne se fabrique plus, et que le changement de la cuve soit obligatoire.
Et comme en matière de responsabilité civile la vétusté est écartée, vous risquez effectivement de supporter une remise en état dont en tant que locataire vous devriez vous préoccuper avant la remise des clés.

Par **Lag0**, le **01/07/2013** à **19:06**

[citation] (il date de 1985) si j'ai bien cherché je lui dois que 20%! [/citation]
Bonjour,
Je me demande bien où vous avez trouvé un barème applicable aux bailleurs privés qui permette

d'estimer une déduction pour vétusté ? A moins que vous n'ayez un logement HLM, seuls bailleurs qui appliquent officiellement une telle grille.

Par **jéjé08**, le **18/04/2016** à **23:09**

quelqu'un à une solution pour cette histoire de toilette il m'est arrivé la même chose et je part dans un mois !!! aidez moi

Par **cocotte1003**, le **19/04/2016** à **06:10**

Bonjour, la situation reste la même et la solution aussi. Soit vous trouvez la pièce permettant la remise en état, soit le bailleur pourra demander à un plombier, par exemple, de faire un devis ou une facture pour faire les travaux, cordialement